



## Conseil d'administration

### Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 avril 2026

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 21 avril 2026, à 10 h 18, par visioconférence

Sont présents formant quorum : M. Yannick Fauteux, **président**  
M. Clément Bourdeau  
M. Maxime Elmaleh  
M<sup>me</sup> Chantale Giguère  
M. Sébastien Hallé  
M<sup>me</sup> Lucie Le Blanc  
M. Raphaël Lebailly  
M<sup>me</sup> Elainie Lepage  
M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon

Sont absents : M<sup>me</sup> Marianne White, vice-présidente  
M<sup>me</sup> Marise Drapeau  
M. Joel Joncas

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général  
M<sup>me</sup> Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yannick Fauteux agit à titre de président de l'assemblée et M<sup>me</sup> Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### *Résolution 26-017*

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration en ont reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Maxime Elmaleh et appuyée par M. Raphaël Lebailly, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. DOSSIER SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 4.1 Modifications de parcours

###### *Résolution 26-018*

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des travaux liés au tramway (TramCité), le RTC doit ajuster son réseau afin de toujours s'assurer d'offrir un service efficace qui répond aux besoins;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

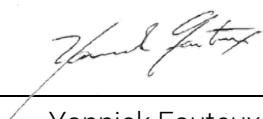
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> Lucie Le Blanc et appuyé par M<sup>me</sup> Chantale Giguère, il est unanimement résolu de modifier les tracés des parcours suivants : 3, 28, 65, 86, 230, 239, 270, 272, 273, 274, 279, 280, 281, 282, 284 et 289, le tout tel que détaillé en annexe du document 4.1 de l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 20 juin 2026.

#### 5. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

#### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 10 h 20.



---

Yannick Fauteux  
Président



---

Stéphanie Deschênes  
Secrétaire générale